

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
VU les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 42
VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées

Frédérique BERROD
Présidente

DECIDE

Affaire suivie par
Florian FRITSCH
Tél. : 03.68.85.15.19
florian.fritsch@unistra.fr

Article 1

Délégation est donnée à M. Jean-Sébastien RAUL, directeur de l'Institut de Médecine Légale (CF R42TOXI), à effet de signer :

Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes de son ou ses centres financiers ;

Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

- tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € ;
- tout document en lien avec l'accréditation COFRAC de l'IML ;
- tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union européenne, de l'association européenne de libre-échange et du Royaume Uni.

Direction de la recherche et de la formation doctorale
4 rue Blaise Pascal
CS 90032
F-67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 15 80
Fax : +33 (0)3 68 85 12 62
www.unistra.fr

Article 2

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 19 mars 2025

La Présidente,



Frédérique BERROD

Transmission à : Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.

Université

de Strasbourg